



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**90<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 26 janvier 2001, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## **Hommage à la mémoire de Laurent-Désiré Kabila, regretté Président de la République démocratique du Congo**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen des points à l'ordre du jour, l'Assemblée générale va rendre hommage à la mémoire de feu le Président Laurent-Désiré Kabila, décédé le 18 janvier 2001. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple de la République démocratique du Congo et à la famille endeuillée du Président Kabila.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Laurent-Désiré Kabila.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

## **Tremblements de terre en El Salvador, Inde et Pakistan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Par ailleurs, avant de passer à l'examen des points à l'ordre du jour, je voudrais, au nom des membres de l'Assemblée, transmettre aux Gouvernements et aux peuples d'El Salvador, d'Inde et du Pakistan, récemment frappés par des tremblements de terre catastrophiques, notre plus profonde sympathie pour les vies tragiquement perdues ainsi que pour les dommages matériels considérables.

Je voudrais aussi exprimer l'espoir que la communauté internationale démontrera sa solidarité en répondant rapidement et généreusement à toute demande d'aide venant d'El Salvador, d'Inde ou du Pakistan dans leur actuelle situation désespérée.

## **Point 122 de l'ordre du jour** (*suite*)

### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies** (A/55/745)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/55/745. Il contient une lettre du Secrétaire général adressée au Président de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général informe l'Assemblée que 38 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation au sens de l'Article 19 de la Charte. Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans le document A/55/745?

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 20 de l'ordre du jour (suite)**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

**Projet de résolution (A/55/L.72)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Colombie pour qu'il présente le projet de résolution A/55/L.72.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/55/L.72 au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et des autres coauteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Turquie, Yougoslavie. Le projet de résolution est intitulé « Assistance à El Salvador à la suite du tremblement de terre survenu le 13 janvier 2001 ».

Pour notre région, la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée est une manifestation de solidarité et de tristesse à l'égard de nos frères en El Salvador. Une fois de plus, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se voit frappée par les forces de la nature; nos frères salvadoriens ressentent maintenant la douleur de la perte irréparable de centaines de vies et des graves dommages aux infrastructures de leur pays, causés par le tremblement de terre du 13 janvier dernier.

Le projet de résolution qui nous est soumis, reconnaît les efforts à grande échelle entrepris par le Gouvernement d'El Salvador pour atténuer les souffrances

des victimes du tremblement de terre et pour répondre à leurs besoins immédiats. Il reconnaît également l'appui et la solidarité témoignés par la communauté internationale et s'en félicite.

Le texte souligne en outre les efforts considérables que le Gouvernement et le peuple d'El Salvador ont consentis pour consolider la paix et la démocratie et pour créer des conditions propices à promouvoir la croissance économique et à favoriser le développement humain. Dans ce contexte, le projet de résolution met en lumière les terribles conséquences que les catastrophes naturelles ont sur le développement économique et social des pays en développement, et sur le volume considérable de ressources nécessaires pour surmonter les effets néfastes de ces catastrophes.

Le projet de résolution invite tous les États Membres, les institutions spécialisées et les organismes et organes des Nations Unies, ainsi que les institutions financières internationales à continuer d'apporter une aide généreuse à El Salvador dans ses efforts et programmes d'urgence, de relèvement et de reconstruction. Enfin, il prie le Secrétaire général de faire le nécessaire pour continuer de mobiliser et de coordonner l'aide humanitaire fournie par les institutions spécialisées et les autres organismes et organes des Nations Unies, afin d'appuyer les efforts du Gouvernement d'El Salvador.

Ma délégation, El Salvador et les autres États coauteurs sont confiants que le projet de résolution A/55/L.72 sera adopté par consensus par l'Assemblée générale.

**M. Andino Salazar** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien le Gouvernement salvadorien vous est reconnaissant d'avoir convoqué rapidement la présente séance de l'Assemblée générale pour examiner, dans le cadre du point 20 b) de l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session, le projet de résolution intitulé « Assistance à El Salvador à la suite du tremblement de terre survenu le 13 janvier 2001 » (A/55/L.72). Le projet de résolution a été présenté par le Représentant permanent de la Colombie au nom des coauteurs, que nous remercions profondément pour ce projet pour lequel nous espérons pouvoir compter sur l'appui précieux des autres États Membres.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance et la gratitude du peuple et du Gouvernement salvadoriens au Secrétaire général, aux différentes institutions

du système des Nations Unies et à tous les États Membres pour les condoléances, la solidarité et l'appui exprimées à El Salvador, et pour avoir décidé, avec dévouement et détermination, d'apporter des secours aux victimes et de collaborer aux autres tâches découlant de la situation d'urgence que connaît notre pays.

Je voudrais exprimer la solidarité du peuple et du Gouvernement salvadoriens avec les peuples et les Gouvernements indien et pakistanais pour les pertes de vies et les dommages causés par le tremblement de terre d'aujourd'hui.

Comme le savent les représentants ici présents, samedi dernier, le 13 janvier 2001, à 11 h 36, un tremblement de terre d'amplitude 7,9 sur l'échelle de Richter a secoué une grande partie du territoire salvadorien, faisant des centaines de morts et des milliers de blessés et sinistrés, ainsi que d'importants dommages aux infrastructures du pays. Le Gouvernement salvadorien a immédiatement déclenché les mécanismes institutionnels nécessaires pour la recherche, le sauvetage et l'évacuation des victimes du tremblement de terre et pour la remise en état des routes. Il a également décidé de créer une commission, baptisée Commission nationale de solidarité (CONASOL) et composée des membres de l'exécutif et des entreprises privées. Elle a pour objectif d'aider le Gouvernement à réceptionner les biens et les services offerts pour faire face à cette situation d'urgence, de coordonner la distribution de cette aide, et de veiller à ce qu'elle soit utilisée à bon escient.

À cette fin, le Gouvernement salvadorien s'est offert les services de deux cabinets d'audit privés réputés au plan international, et la CONASOL a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de se charger des achats qui seront faits avec les fonds donnés. Nous avons donc mis en place trois mécanismes qui assurent la transparence : les auditeurs privés étrangers, le PNUD et la Cour des comptes de la République.

Il convient également de souligner la solidarité qui a été démontrée aux plans national et international ainsi que l'aide d'urgence qui a été fournie par les institutions internationales de coopération, les gouvernements amis et la communauté salvadorienne de l'étranger. Cette aide a été vitale pour faire face à la situation d'urgence provoquée par le tremblement de terre.

Le Gouvernement salvadorien a maintenant entamé la deuxième phase du processus de relèvement et de reconstruction du pays, qui compte parmi ses objectifs la remise en état d'espaces habitables, la promotion de l'emploi et la relance de l'économie locale, la restauration du tissu social et la gouvernance locale, et l'aide aux gouvernements locaux et à leurs communautés pour qu'ils puissent assurer le développement au niveau local.

À cette fin, le Gouvernement salvadorien a lancé un processus de décentralisation de la distribution des dons venant de la communauté internationale, en les envoyant directement aux 97 municipalités les plus touchées par le séisme. Les maires de ces municipalités ont la responsabilité de faire parvenir ces dons à toutes les communautés et à tous les foyers de leurs municipalités. Dans le cadre de ce processus de décentralisation, le Gouvernement salvadorien fournit des fonds et des outils aux municipalités pour qu'elles puissent enlever les débris et reconstruire des logements, en collaboration avec les communautés concernées.

Il importe également de souligner les efforts déployés par le Gouvernement salvadorien pour procéder à une évaluation technique détaillée des dommages causés par le tremblement de terre afin d'élaborer des projets et des programmes de reconstruction qui seront bientôt soumis à l'examen de la communauté des donateurs.

Nous sommes persuadés que la communauté internationale continuera d'appuyer, dans un esprit de solidarité, le peuple et le Gouvernement salvadoriens dans cette nouvelle phase de relèvement et de reconstruction des régions touchées par le séisme, avec les mêmes enthousiasme, générosité et compréhension, dans la tragédie humaine et matérielle que vivent les Salvadoriens. Cela nous a permis, face à l'adversité, de redoubler d'efforts pour consolider l'unité nationale, renforcer nos institutions démocratiques, et promouvoir les activités visant la croissance économique et le développement social du pays, qui ont commencé avant que cette catastrophe naturelle survienne, en vue de préserver la stabilité politique, économique et sociale que nous avons réalisée.

Pour terminer, je voudrais réitérer la reconnaissance profonde du peuple et du Gouvernement salvadoriens à la communauté internationale pour l'appui et la solidarité manifestés en ce moment d'urgence nationale. Nous nous engageons de nouveau à faire davan-

tage d'efforts pour surmonter dès que possible les conditions néfastes que connaissent les populations touchées par le tremblement de terre. Nous tenons également à réitérer l'engagement et la volonté politique du Gouvernement salvadorien de redoubler d'efforts afin de réhabiliter toutes les régions touchées, avec le courage et le dévouement des Salvadoriens et l'appui solidaire de la communauté internationale.

**M. Navarette** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Il y a à peine quelques mois, nos chefs d'État ou de gouvernement ont décidé lors du Sommet historique du Millénaire de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que les personnes les plus gravement touchées par les conséquences des catastrophes naturelles, notamment les enfants et d'autres groupes particulièrement vulnérables, reçoivent l'aide et la protection dont elles ont besoin pour retrouver aussi vite que possible une vie normale. Ils ont en outre décidé d'intensifier la coopération en vue de réduire le nombre de ces catastrophes et d'en atténuer les effets.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale se réunit pour donner une nouvelle preuve de la solidarité internationale. Le 13 janvier dernier, El Salvador a été secoué par un tremblement de terres de grande intensité et de vaste portée, qui a eu des conséquences catastrophiques. Je voudrais, par votre entremise, Monsieur le Président, demander à la délégation salvadorienne de réitérer à son gouvernement et au noble peuple de son pays nos sentiments sincères de sympathie et de solidarité face à cette douloureuse perte en vies humaines et leur rappeler que nous sommes résolus à continuer de collaborer aux efforts de relèvement et de reconstruction. Pour la période d'urgence, le Mexique a répondu promptement à l'appel lancé par le Gouvernement salvadorien. Quelques heures après avoir été informé de la magnitude du séisme, mon gouvernement a ordonné l'envoi d'un contingent de 150 personnes pour participer aux opérations de recherche et de secours et au rétablissement des services d'assainissement, de logement, de préparation des repas et de communications.

La fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles sont un sujet de vive préoccupation pour le Mexique. Ces dernières années, nous avons encouragé l'Assemblée générale à examiner cette question qui revêt un caractère prioritaire. Le Mexique continue de penser qu'il faut, sur la base des résolutions adoptées en 1999 et 2000, persévérer dans la mise en place d'une stratégie élargie, novatrice et efficace pour faire en sorte que les réactions des pays, des régions et des

diverses tribunes à ces situations n'aient pas lieu de manière isolée ou ponctuelle. Nous sommes tous témoins des conséquences déplorables des catastrophes naturelles.

Ce matin, nous avons appris que la partie occidentale du sous-continent indien a été victime d'un autre séisme violent. Les premières informations font déjà état de centaines de victimes et de nombreux blessés, ainsi que de dégâts matériels importants. Je demande également aux délégations de l'Inde et du Pakistan de transmettre à leurs gouvernements et leurs peuples l'expression de notre sympathie et de notre solidarité à la suite de cette tragédie.

Ces faits démontrent à nouveau qu'il est indispensable de disposer d'urgence de mécanismes efficaces et fiables pour venir en aide promptement et au moment voulu aux populations touchées. Il est donc impérieux de s'attacher à mettre au point un système destiné à mobiliser, à canaliser et à mieux tirer parti de l'aide internationale à toutes ses étapes – prévention, alerte avancée, secours d'urgence, atténuation des effets des catastrophes, relèvement et construction. Dans cette tâche, l'ONU doit jouer un rôle déterminant. Le Mexique continuera de collaborer avec les autres pays intéressés en vue d'atteindre cet objectif. Nous invitons les États Membres et le Secrétariat à redoubler d'efforts pour faire en sorte que cette question reçoive l'attention urgente qu'elle mérite.

Avec l'appui de l'ONU, El Salvador a pu retrouver la paix. A présent, le Gouvernement et le peuple salvadoriens s'attachent avec talent et dévouement à promouvoir un développement politique, économique et social qui soit démocratique, ouvert et inclusif. Cet effort considérable nécessite à présent une contribution généreuse de la communauté internationale et des organisations et institutions internationales et régionales pour faire face à cette situation d'urgence et pour remédier dans les plus brefs délais à ses conséquences.

La délégation mexicaine espère que le projet de résolution dont nous sommes saisis et dont elle est coauteur sera adopté à l'unanimité en signe d'un nouveau témoignage de la solidarité des Nations Unies avec le noble et courageux peuple salvadorien.

**M. Lancry** (Israël) (*parle en anglais*) : Le tremblement de terre qui s'est produit en El Salvador le 13 janvier dernier est une tragédie aux proportions humaines gigantesques. Cette catastrophe qui a fait des centaines de victimes et des milliers de blessés et de

sans-abri, a également causé de graves dégâts matériels et a détruit les infrastructures. Une catastrophe de cette envergure appelle la communauté internationale à agir immédiatement pour apporter une aide et des secours à ceux qui souffrent.

Dans les jours qui ont suivi ce séisme, le Ministère des affaires étrangères d'Israël a envoyé une équipe médicale, des médicaments et de fournitures médicales pour venir en aide aux sinistrés. Cette délégation était dirigée par le Directeur du Département pour l'Amérique latine du Ministère des affaires étrangères, M. Alex Ben-Zvi, et le Directeur du Centre de traumatologie de l'Hôpital Schneider, le docteur Yehezkel Waisman.

La délégation israélienne a également transmis une lettre du Premier Ministre Barak au Président Francisco Flores Pérez d'El Salvador, dans laquelle le Premier Ministre a fait part de la solidarité du peuple israélien avec le peuple salvadorien. De plus, l'organisation d'aide humanitaire israélienne connue sous le nom de Latet, c'est-à-dire « donner », a recueilli environ 22 tonnes de vêtements, de couvertures et autres fournitures à l'intention des sans-abri et des réfugiés salvadoriens.

L'aide israélienne au Salvador témoigne d'une longue histoire de partenariat, de coopération et d'amitié entre nos deux nations. Les liens étroits qui existent entre le peuple juif et le peuple salvadorien datent de plus d'un demi-siècle et remontent à la Seconde Guerre mondiale, lorsque El Salvador était un des rares pays au monde qui s'efforçait activement de sauver les Juifs européens menacés par le régime hitlérien.

Ces dernières années, Israël et El Salvador ont réussi à établir d'étroites relations culturelles, économiques et commerciales. Israël a partagé la joie du peuple salvadorien lorsque la paix l'a finalement emporté après une longue guerre civile meurtrière. Israël est fier d'avoir envoyé des observateurs pour surveiller les premières élections libres en El Salvador, en 1994. Pendant ces années, Israël a dispensé une formation à des cadres salvadoriens dans un certain nombre de domaines importants.

Notre aide à El Salvador trouve aussi ses racines dans une solide tradition israélienne qui consiste à fournir une assistance et des secours humanitaires partout dans le monde dans des situations d'urgence et à la suite de catastrophes naturelles.

C'est donc un honneur pour Israël d'être coauteur du projet de résolution A/55/L.72, intitulé « Assistance à El Salvador à la suite du tremblement de terre survenu le 13 janvier 2001 ». Nous avons le privilège de pouvoir aider les efforts du Gouvernement d'El Salvador face aux ravages provoqués par ce séisme. Nous encourageons avec force d'autres États Membres à agir avec détermination pour dispenser, autant que possible, assistance et secours. Nous espérons de tout coeur que les initiatives concertées de la communauté internationale permettront de limiter la tragédie humaine et de triompher de la misère et de la douleur, et qu'El Salvador pourra à nouveau faire porter ses efforts sur le développement et l'édification d'un avenir de paix et de prospérité pour son noble peuple.

**M. Hume** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des citoyens des États-Unis, je voudrais exprimer toute notre sympathie pour les pertes énormes que le séisme du 13 janvier a infligées au peuple d'El Salvador, et le tremblement de terre dévastateur survenu en Inde aujourd'hui vient nous rappeler qu'aucun pays n'est à l'abri de ces catastrophes qui font ressortir notre humanité commune et nous poussent à oeuvrer de concert pour remédier aux dégâts que celles-ci laissent dans leur sillage.

Les États-Unis apportent leur concours aux efforts mis en oeuvre en El Salvador face à cette catastrophe. Nous avons dépêché des pompiers du comté de Dade de Miami pour qu'ils préparent des plans de recherches et de sauvetage et aident à mettre en place des mesures de sécurité. Nous avons versé 5,7 millions de dollars en assistance et en fournitures humanitaires mais nous sommes bien conscients du fait qu'aucune somme d'argent ne peut effacer la douleur et l'angoisse éprouvées par le peuple salvadorien. Nous continuerons d'aider l'El Salvador et nous espérons que les autres Membres de l'Organisation en feront autant.

Mon gouvernement félicite le Centre européen de technologie spatiale, le Réseau mondial d'information en matière de catastrophes et le site ReliefWeb du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leur excellent travail de mise en commun de renseignements importants touchant les opérations. Ces efforts ont permis de sauver des vies, ces informations étant vitales pour ceux qui distribuent des couvertures, de la nourriture et des fournitures médicales. Nous demandons instamment à chacun d'adhérer à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des

catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. Sans ces ressources, le personnel des organismes de secours n'aura pas accès à l'information dont il a besoin. Nous attendons avec intérêt de pouvoir débattre de ces questions et d'examiner les moyens d'élaborer une stratégie internationale efficace pour lutter contre les catastrophes, lors du Sommet des Amériques prévu pour avril au Canada.

Au cours de la session d'automne de l'Assemblée générale, nous avons voté la résolution 55/163 qui reconnaissait les terribles conséquences des catastrophes naturelles sur la communauté mondiale. Cette résolution insistait sur le fait qu'il était important de se préparer à ces événements et de prévoir les moyens de s'en remettre, et recommandait des mesures concrètes en matière d'atténuation des catastrophes, de développement durable, d'intervention et de planification. La catastrophe récente survenue en El Salvador montre combien il est urgent que nous nous engagions de nouveau dans la poursuite de ces objectifs dans un esprit général de coopération internationale.

**M. Schori** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et des pays associés d'Europe centrale et orientale – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – des pays associés de Chypre, de Malte et de Turquie et des pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen – Islande, Liechtenstein et Norvège.

L'Union européenne déplore avec une grande tristesse les pertes en vies humaines et les dégâts causés par le récent séisme subi par l'El Salvador. Elle tient à exprimer toute sa sympathie aux victimes et à leurs familles. Elle a réagi immédiatement et continuera de répondre concrètement aux besoins urgents de la population touchée et d'envisager des activités de redressement et de reconstruction à long terme.

L'Union européenne souhaite souligner l'importance d'une coordination efficace entre les donateurs et les organisations internationales dans les efforts d'assistance et de reconstruction menés par les autorités nationales et les organisations locales. Outre les secours immédiats et l'assistance humanitaire, il faut déjà mettre tout de suite en place les structures d'appui au développement et à la reconstruction à long terme, en renforçant notamment les capacités d'intervention locales.

La réunion extraordinaire du Groupe consultatif qui devrait avoir lieu à la fin du mois de février, permettra à El Salvador ainsi qu'à la communauté internationale de continuer à coordonner efficacement ses efforts.

Pour conclure, l'Union européenne se félicite de l'adoption du projet de résolution sur l'assistance à El Salvador et est fière de se joindre à la liste des coauteurs.

**M. Manele** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres du Forum du Pacifique Sud représentés à l'Organisation des Nations Unies à New York : l'Australie, Fidji, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu ainsi que mon propre pays, les Îles Salomon.

Je voudrais tout d'abord présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes du séisme qui a frappé l'Inde et le Pakistan ce matin, ainsi qu'aux Gouvernements de ces pays.

Nous souhaitons également exprimer notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple d'El Salvador pour la perte de centaines de vies humaines et les énormes dégâts matériels provoqués par le tremblement de terre du 13 janvier 2001. Cette sous-région étant extrêmement exposée aux catastrophes naturelles, et comme nous sommes bien conscients des souffrances que les forces incontrôlables de la nature peuvent faire subir à l'homme, nous voudrions, comme d'autres, exprimer avec sincérité notre appui et notre solidarité envers le peuple et le Gouvernement d'El Salvador dans les efforts qu'ils déploient face aux graves conséquences humaines et matérielles de cette catastrophe.

Nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'une aide internationale soit apportée à El Salvador. Ces contributions, qui comprennent notamment des secours humanitaires d'urgence fournis par les États Membres, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, reconforteront la population d'El Salvador durant cette période difficile. Comme plusieurs l'ont souligné, les besoins urgents comprennent des abris, de la nourriture, des fournitures médicales, des vêtements et de l'eau potable. El Salvador a besoin d'un appui international concerté au moment où il entreprend son redressement et sa reconstruction. L'ONU

a démontré sa supériorité pour ce qui est d'attirer l'attention internationale et de mobiliser une réaction concertée et opportune à ces situations.

Enfin, l'incidence et la gravité accrues des catastrophes naturelles confirment la nécessité et l'importance d'une coordination efficace à tous les niveaux en matière de planification préalable aux catastrophes et d'intervention d'urgence; de partage d'informations et de systèmes d'alerte avancée pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles; et, surtout, des ressources disponibles, y compris des ressources financières qui puissent être dégagées et utilisées immédiatement, réduisant au minimum les souffrances humaines. Tous ces aspects se retrouvent dans la résolution 54/233, « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Nos pays ont collectivement approuvé cette résolution et, dans le même esprit, appuient l'adoption par consensus du projet de résolution sur El Salvador.

**M. Mladenovic** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai l'honneur de faire une déclaration sur le projet de résolution intitulé « Assistance à El Salvador à la suite du tremblement de terre survenu le 13 janvier 2001 », qui figure dans le document A/55/L.72 et qui a été présenté au titre du point 20 b) de l'ordre du jour.

Je souhaite offrir, au nom du Groupe des États d'Europe orientale, nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple d'El Salvador, pour les tragiques pertes de vies humaines et la destruction considérable de biens et d'infrastructures causées par le tremblement de terre du 13 janvier 2001 et ses répliques.

La couverture médiatique importante du tremblement de terre nous a donné une idée de l'ampleur de la dévastation en El Salvador. Nous avons appris que plus de 700 personnes ont perdu la vie, que plus de 4 000 personnes ont été blessées et qu'environ 75 000 habitations ont été complètement détruits et plus de 100 000, endommagées. Quelque 500 000 personnes sont sans abri. Cette catastrophe naturelle entraînera un recul majeur de l'économie d'El Salvador.

Plusieurs pays qui ont eux-mêmes subi des catastrophes naturelles connaissent de première main, les effets dévastateurs de ces événements, en particulier leur effet désastreux pour les efforts de développement

économique et social, pour l'infrastructure, pour la santé et pour le bien-être général de la population. La communauté internationale, qui a réagi rapidement et généreusement à la crise d'El Salvador, doit continuer sur la même voie car le redressement et la reconstruction seront des tâches aussi difficiles que les activités de secours immédiats.

Les membres du Groupe des États d'Europe orientale s'associent l'appel que les autorités d'El Salvador et que le Secrétaire général ont lancé à la communauté internationale pour qu'une aide soit apportée afin qu'El Salvador puisse faire face à cette crise. En fait, certains pays de notre région ont déjà apporté une contribution financière ou autre pour aider à atténuer les effets de la catastrophe. Il est impératif que tous les pays, les institutions spécialisées de l'ONU, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales réagissent de façon urgente et fournissent des secours immédiats, ainsi qu'une aide pour le redressement et la reconstruction d'El Salvador.

Dans cet esprit, le Groupe des États d'Europe orientale appuie l'adoption du projet de résolution intitulé « Assistance à El Salvador à la suite du tremblement de terre survenu le 13 janvier 2001 », figurant dans le document A/55/L.72.

**M. Duarte** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Comme nous le savons tous, un tremblement de terre dévastateur est survenu en République d'El Salvador le 13 janvier, faisant plus de 725 morts, selon les chiffres préliminaires, et touchant un Salvadorien sur six. En détruisant des bâtiments, des infrastructures et des édifices publics et privés, il a fait reculer de 20 ans le développement du pays.

L'ampleur de la catastrophe, qui vient s'ajouter aux conséquences de la pénible guerre civile que ce pays a connu récemment, est énorme. Selon les chiffres communiqués il y a deux jours par le Président salvadorien, M. Francisco Flores Pérez, 75 643 logements ont été complètement détruits; 639 édifices publics ont subi des dommages et les glissements de terrain sur l'autoroute panaméricaine ont entravé les communications par voie terrestre avec les pays voisins. Selon des responsables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les pertes dans le domaine de l'agriculture s'élèvent à plus de 116 millions de dollars.

La communauté internationale a appuyé les efforts qu'El Salvador a déployés dans les premiers sta-

des secours d'urgence et d'évacuation des victimes. Parmi les appuis apportés, nous pouvons mentionner les activités d'une unité de secours humanitaire de l'armée nicaraguayenne, comprenant des médecins et du personnel médical, qui font un travail louable dans les zones sinistrées et qui ont fourni des médicaments et d'autres formes de secours d'urgence. En signe de solidarité, le Président du Nicaragua s'est rendu dans les zones dévastées au El Salvador, dont le secteur de Las Colinas.

Malgré l'aide qu'El Salvador a reçue et qu'il continue de recevoir, la Commission de solidarité salvadorienne chargée de la logistique de l'aide d'urgence n'a pas de ressources suffisantes pour répondre aux multiples besoins des victimes pendant une période indéterminée. El Salvador aura encore besoin pendant longtemps de l'aide de la communauté internationale. Nettoyer les débris, construire des abris d'urgence, fournir des vivres aux milliers de personnes qui vivent dans des abris temporaires, remettre sur pied l'agriculture et les infrastructures, notamment, représentent les premières phases de la reconstruction du pays et exigent des ressources urgentes, y compris une aide technique et financière venant s'ajouter aux efforts faits à l'échelle nationale. Nous espérons que comme dans le cas d'autres catastrophes ayant frappé l'Amérique centrale, une aide internationale suffisante continuera d'être fournie pour remédier aux dommages causés par le tremblement de terre.

Ma délégation exprime sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple frère d'El Salvador en ces heures de douleur et de deuil, et elle appuie l'appel que le Président Flores a lancé pour une renégociation la dette extérieure d'El Salvador avec la communauté internationale. Nous sommes convaincus que le projet de résolution A/55/L.72, que nous coparrainons, sera adopté sans être mis aux voix.

**M. Mra** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Nous avons tous été touchés et bouleversés par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé El Salvador le 13 janvier 2001, affectant plus de un million de personnes; faisant quelque 500 000 sans-abri et causant des dégâts importants aux infrastructures du pays. Les très nombreuses victimes de ce tremblement de terre, vivant dans des conditions précaires dans des abris temporaires ou de fortune et extrêmement vulnérables aux maladies, ont un besoin urgent de secours et d'aide d'urgence. Nous rendons hommage aux efforts que le Gouvernement d'El Salvador a déployé pour répondre

aux besoins immédiats des victimes de la catastrophe et atténuer leurs souffrances.

Mais les efforts nationaux seuls ne peuvent suffire face aux problèmes considérables résultant de ce séisme désastreux. Ces efforts doivent être complétés par une aide d'urgence de la communauté internationale afin de permettre au gouvernement d'assurer le relèvement et la reconstruction nécessaires. À cet égard, nous saluons toutes les organisations et membres de la communauté internationale qui ont répondu généreusement aux besoins du Gouvernement et du peuple d'El Salvador.

Au nom des États membres du Groupe des États d'Asie, je voudrais transmettre notre solidarité et notre appui au Gouvernement et au peuple d'El Salvador en ces heures difficiles. Nous exprimons toute notre sympathie, notre compréhension et nos encouragements aux victimes de la catastrophe. Nous voudrions également transmettre au Gouvernement et au peuple d'El Salvador nos meilleurs vœux de succès dans leurs efforts de reconstructions et de relèvement.

Aujourd'hui, nous avons appris qu'un autre tremblement de terre avait frappé l'Inde et le Pakistan. Nous voudrions exprimer nos plus vives condoléances et notre solidarité aux Gouvernements et aux peuples de l'Inde et du Pakistan pour les pertes en vies humaines et les dégâts occasionnés par cette catastrophe.

**M. Duval** (Canada) : Les Canadiens et les Canadiennes ont été bouleversés par la nouvelle du tremblement de terre dévastateur qui a frappé El Salvador et le Guatemala le 13 janvier dernier. Nous offrons notre sympathie la plus profonde aux peuples et aux Gouvernements de ces pays, ainsi qu'à l'Inde et au Pakistan, qui viennent d'être frappés par la même tragédie.

Face à l'étendue des dommages causés au Salvador, le Gouvernement canadien a immédiatement fourni 1 million de dollars d'aide humanitaire pour venir au secours des victimes. De même, deux avions canadiens ont livré à El Salvador 30 tonnes de matériel de secours d'urgence dès le 15 janvier. Le 17, le Canada a annoncé qu'il allait fournir une aide additionnelle de 1 million de dollars qui sera utilisée par les organisations non gouvernementales locales, afin de poursuivre les secours d'urgence. En réponse à l'appel de la Croix-Rouge canadienne, les citoyens de mon pays ont donné à ce jour 555 000 dollars afin de venir en aide au peuple salvadorien. Le Canada continuera à travailler conjointement avec les autorités salvadoriennes et

d'autres partenaires afin d'alléger la souffrance de la population en El Salvador. Le Canada a l'honneur de se joindre aux auteurs du projet de résolution A/55/L.72.

Les événements en El Salvador et ceux plus récents en Inde et au Pakistan nous rappellent tragiquement que la communauté internationale continue à faire face à de sérieux défis humanitaires. Au cours des dernières années, les systèmes d'aide humanitaire internationaux ont dû composer avec des pressions importantes et multiples. L'étendue de ces urgences grève considérablement la capacité d'intervention du système mondial. Elle démontre l'importance, non seulement de travailler ensemble pour venir en aide aux populations dans le besoin, mais aussi d'utiliser nos expériences afin de mettre en place des mesures préventives pour atténuer la dévastation et les pertes de vies causées par les catastrophes naturelles.

Enfin, le Canada s'engage à coopérer sans réserve aux efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des autres agences de l'ONU, des organisations humanitaires et de tous les Membres de l'ONU dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur avant la prise de décisions sur ce point. Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais dire que, depuis la présentation du projet, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/55/L.72 : Arménie, Australie, Bhoutan, Cambodge, Canada, Cap Vert, France, Gabon, Italie, Koweït, Kirghizistan, Monaco, Mongolie, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Saint-Marin, Slovénie, République arabe syrienne et Yémen.

L'Assemblée va à présent prendre se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.72, « Assistance à El

Salvador à la suite du tremblement de terre survenu le 13 janvier 2001 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.72?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 55/240).

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution sur l'assistance à El Salvador à la suite du tremblement de terre du 13 janvier 2001 par sympathie et solidarité. Nous nous trouvons maintenant nous-mêmes frappés par la même dévastation.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien nous apprécions l'expression de votre sympathie et de votre inquiétude. Je remercie aussi les délégations du Canada, d'El Salvador, du Mexique, du Myanmar, des Îles Salomon, au nom du Forum du Pacifique Sud, et des États-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres États Membres de l'ONU, pour leurs paroles de sympathie et de solidarité au sujet des décès et des destructions causées par le tremblement de terre qui, il y a quelques heures, a frappé la partie occidentale de notre pays.

Les pertes tragiques en vies humaines sont certes irréparables, mais le Gouvernement a pris d'urgence des mesures de sauvetage, d'aide et de relèvement. J'exprime une fois de plus notre gratitude pour l'unité dont la communauté internationale a fait montre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 5.*